ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SG/N/6/TPKM/1

28 octobre 2013

(13-5944)

Comité des sauvegardes

Original: anglais

NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES, DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE ET DES RAISONS DE CETTE ACTION

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

(Polyéthylène haute densité (HDPE) et polyéthylène basse densité linéaire (LLDPE))

La communication ci-après, datée du 25 octobre 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu.[1]

_____

Conformément à l'article 12:1 a) de l'Accord sur les sauvegardes, la Mission permanente du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu notifie qu'une enquête en matière de sauvegardes a été ouverte dans les conditions suivantes.

1. Indiquer la date à laquelle l'enquête a été ouverte

18 octobre 2013.

2. Donner la désignation précise du produit en cause

Les produits en cause sont le polyéthylène haute densité (HDPE) et le polyéthylène basse densité linéaire (LLDPE) qui relèvent respectivement des positions 3901200000 et 3901100010 du Code de classification des marchandises.

3. Indiquer les raisons pour lesquelles l'enquête a été ouverte

i) La demande a été deposée auprès du Ministère des affaires économiques (MOEA) par la Taiwan Synthetic Resins Manufacturers Association (Association des fabricants de résines synthétiques de Taiwan) au nom de la branche de production nationale.

ii) Éléments de preuve sur la base desquels l'enquête a été ouverte.

S'agissant du HDPE, la demande montre que les importations ont augmenté entre 2009 et 2012, passant de 62 189 tonnes à 79 883 tonnes. Elles provenaient principalement d'Arabie saoudite (27,7%), de Singapour (12,4%), d'Iran (10,3%), de Thaïlande (9,5%), du Koweït (8,4%) et du Qatar (8,2%) en 2012. Au cours de la période 2009-2012, l'augmentation des importations, en particulier des principales importations à bas prix, a causé un recul des ventes de la branche de production nationale, lesquelles sont revenues de 265 710 tonnes à 251 739 tonnes. Pendant la même période, la part du marché de la branche de production nationale est tombée de 81% à 76% et l'utilisation de la capacité de 92% à 75%. La branche de production nationale est devenue déficitaire en 2012.

[1] Un exemplaire de l'avis au public a été communiqué sous forme électronique. Les personnes souhaitant consulter ce document sont priées de contacter Mme Budd (hilary.budd@wto.org) ou Mme Naville (delphine.naville@wto.org) de la Division des règles.

S'agissant du LLDPE, la demande montre que les importations ont augmenté entre 2009 et 2012, passant de 62 341 tonnes à 121 053 tonnes. Elles provenaient principalement d'Arabie saoudite (49,1%), de Thaïlande (11,7%), du Qatar (10,2%), du Japon (6,6%), des États-Unis (4,6%) et d'Iran (3,8%) en 2012. Au cours de la période 2009-2012, l'augmentation des importations, en particulier des principales importations à bas prix, a causé un recul des ventes de la branche de production nationale, lesquelles sont revenues de 118 572 tonnes à 79 672 tonnes. Pendant la même période, la part du marché de la branche de production nationale est tombée de 66% à 40% et l'utilisation de la capacité de 80% à 45%. En ce qui concerne la rentabilité, le résultat d'exploitation est négatif depuis 2011.

4. Indiquer un point de contact aux fins de l'enquête et préciser le moyen de correspondance privilégié. Le point de contact serait chargé de répondre aux questions relatives aux procédures applicables à l'enquête

International Trade Commission, Ministry of Economic Affairs

8F, No. 317, Songjiang Rd., Jhongshan District,
Taipei City 10483, Taiwan, R.O.C.

Téléphone: 886-2-2506-6670
Fax: 886-2-2502-9557
Adresse électronique: itc@mail.moeaitc.gov.tw

5. Indiquer les délais et les procédures prévus pour que les importateurs, les exportateurs et les autres parties intéressées présentent des éléments de preuve et leurs vues, y compris i) les délais et les procédures prévus pour que les Membres et les exportateurs s'identifient comme parties intéressées, si cela est nécessaire, pour prendre part à l'enquête et ii) la date à laquelle une audition publique est prévue conformément aux dispositions de l'article 3:1

i) Toutes les parties intéressées souhaitant participer à l'enquête doivent se faire connaître en remplissant un formulaire d'enregistrement à envoyer à la Commission du commerce international (ci-après dénommée l'ITC) dans les 20 jours qui suivent la date d'ouverture de l'enquête. Le formulaire d'enregistrement est disponible sur le site Web de l'ITC: www.moeaitc.gov.tw.

ii) La date de l'audition publique n'a pas encore été fixée. Elle sera communiquée aux parties intéressées et publiée sur le site Web de l'ITC.

_____